

GUIDE DES ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES SUR LES CAMPINGS DE ZEC

POUR LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS (à partir de 2013)

Qu'est-ce qu'un équipement accessoire?

Équipement situé sur le même emplacement de camping que la roulotte qu'il dessert, destiné à améliorer l'utilité, la commodité et l'agrément de la roulotte.

Quels sont les équipements accessoires autorisés?

Dans le respect des critères et des balises réglementaires du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, seuls sont autorisés les équipements accessoires suivants:

- Une seule plateforme de bois;
- Une seule véranda sur la plateforme;
- Un seul cabanon.

Quelles sont les normes d'implantations des équipements accessoires?

Type de marge	Norme
Distance de la roulotte	0 mètre minimum
Distances des lignes de terrains	5 mètres minimum
Distance entre les équipements accessoires	0 mètre minimum

Quels sont les critères et balises réglementaires?

Les balises réglementaires et les critères suivants doivent être respectés dans le choix des équipements accessoires à la roulotte:

- Fabriqué pour l'activité de camping;
- Mobile en tout temps;
- Temporaire;
- Non attaché au sol, simplement déposé sur le sol ou des blocs;
- Non habitable;
- Exempt d'isolation de câblage ou de plomberie;
- Dont la superficie et la hauteur n'excèdent pas celle de la roulotte.

Qu'est-ce qu'une plateforme conforme?

Une plateforme conforme est une structure de bois le long de l'équipement principal, préassemblée en section de 1,2 mètre sur 2,4 mètres de côté, déposée sur les blocs ou directement sur le sol. Elle est autoportante et non attachée à la roulotte.

- Superficie de plancher maximale de 23,78 mètres carrés (exemple 8' x 32' pieds), sans excéder la superficie de plancher de la roulotte.



Qu'est-ce qu'une véranda conforme ?

Une véranda conforme est une structure **commerciale préfabriquée** et amovible conçue pour le camping, déposée sur une plateforme de bois existante.

- Installé sur le patio existant;
- Elle est composée de toile et d'une tubulure légère ou de panneaux d'aluminium. Les autoconstructions en bois ou en tous autres matériaux sont prohibées;
- Superficie de plancher maximale de 23,78 mètres carrés (exemple 8' x 32' pieds), sans excéder la superficie de plancher de la roulotte;
- Aucune fondation permanente n'est autorisée. Aucun remblai ni déblai n'est autorisé, hormis pour asseoir les blocs de fondations.



Qu'est-ce qu'un cabanon conforme ?

Un cabanon conforme est une structure **préfabriquée, préassemblée et** déposée sur le sol ou des blocs.

- Il est composé de plastique, de fibre de verre ou de tôle architecturale;
- Superficie de plancher maximale de 11,14 mètres carrés (exemple 10'x12' pieds);
- Hauteur maximale de 2,4 mètres;
- Le cabanon doit être situé à au moins 5 mètres des lignes de terrain de l'emplacement;
- Aucune fondation permanente n'est autorisée. Aucun remblai ni déblai n'est autorisé, hormis pour asseoir les blocs de fondations.



Lorsque le cabanon est de type préfabriqué non commercial, celui-ci doit, de plus, respecter les normes suivantes :

- Cabanon préfabriqué (non construit sur place, composé de panneaux prêts à être assemblés);
- Les panneaux prêts pour assemblage pour les murs doivent être au maximum de 1,2 mètre sur 2,4 mètres. Chacun des panneaux muraux doit être fixé entre eux à l'aide de boulons (et non de clous ou de vis);
- Les panneaux pour assemblage pour le plancher doivent être au maximum de 1.2 mètre sur 3 mètres maximum.



Quels sont les équipements principaux autorisés?



Quels sont les équipements principaux interdits ?



VOUS DEVEZ VÉRIFIER AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ SI UNE AUTORISATION EST NÉCESSAIRE
VOUS DEVEZ VÉRIFIER AVEC VOTRE ZEC SI UNE AUTORISATION DE LEUR PART EST NÉCESSAIRE